Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 013-211300090-20250612-372025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025

COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N °37-2025

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres votants	10

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 05/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le douze du mois de juin à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Franck SANTOS

Étaient présents à cette assemblée :Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Sabine BOUICHET, Noel THOMAS et Mélanie HENARD
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres
EXCUSÉS DONNANT POUVOIR **:** Michel PUECH à Michel GOURLIA
EXCUSÉS ABSENT **:** Jean COYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE **:** Bernard JEAN

Objet :Demande de subvention Fonds vert Rénovation énergétique bâtiment La TOULOUBRE et création de huit logements accessibles pour les jeunes et jeunes couples

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux demandes d'attribution de subventions à tout organisme financeur et la prise de décision par le Maire ;

Vu la décision du Maire n°2025-04 ;

Considérant que les travaux de rénovation thermique et de création de de huit logements envisagés par la Commune visant la rénovation du Bâtiment de La Touloubre s'imposent ;

Considérant que ces travaux sont éligibles aux financements via le Fonds Vert ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux de Rénovation énergétique du bâtiment de La TOULOUBRE et de la création de huit logements accessibles pour les jeunes et jeunes couples est estimé à 351 545.00 € HT ;

Considérant que l'autofinancement dans le cadre de ces travaux est estimé à 201 545.00 €, soit 57% du cout total HT.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Commune,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, à l' unanimité, des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 013-211300090-20250612-372025-DE

DÉCIDE d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'[illegible] en vue de l'aide au financement de la_Rénovation énergétique bâtiment La TOULOUBRE et création de huit logements accessibles pour les jeunes et jeunes couples

DÉCIDE que la demande de subvention visée porte sur un montant de 150 000.00 € euros sur un projet s'élevant à 351 545.00 € HT, soit 43 % de la dépense totale du projet, conformément au plan de financement suivant :

Plan de financement

Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
autre mesure Fonds Vert		sollicité	150 000.00 €	42.67%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		150 000.00 €	42.67%
Sous-total autres aides non publiques			0.00 €	0.00%
Part de la collectivité	Fonds propres		201 545.00 €	
Participation du porteur de projet (autofinancement)			201 545.00 €	57.33%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**351 545.00 €**	100.00%

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 12 juin 2025

Le Maire
Franck SANTOS

Secrétaire de séance
Bernard JEAN

MAIRIE DE LA BARBEN (B.-d.-R.)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le de la publication/notification le Fait à La Barben, le
Le Maire Franck SANTOS